Voilà!

Vision SUR LE LAC

Printemps 2020

Humaine

MOT DE LA MAIRESSE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Si le printemps est annonciateur de renouveau et d'un temps plus clément, il rappelle toutefois, pour plusieurs d'entre nous, des moments de grande anxiété à l'approche du 27 avril. Près d'un an après le bris de la digue ayant causé d'importantes inondations, notre communauté humaine s'est montrée résiliente pour surmonter cette épreuve. Outre ces remarquables élans de générosité et d'entraide, il faut également souligner l'impressionnante mobilisation des différents paliers de gouvernement afin de renforcer très significativement le niveau de sécurité des personnes et de leurs biens lors des prochaines crues du lac des Deux Montagnes. C'est dans cette perspective que les travaux d'insertion de palplanches dans la digue sont terminés depuis le 2 mars dernier. Je tiens à vous remercier pour votre collaboration durant ce projet majeur, ainsi que les gouvernements du Québec et du Canada de leur appui. Vous pourrez prendre connaissance des prochaines étapes de finition dans les pages qui suivent.

Par ailleurs, le conseil municipal a adopté le budget 2020, qui se traduit par une hausse de 69 $ considérant que la valeur moyenne d'une résidence est de 277 677 $ en 2020. Le nouveau budget vous est présenté dans les détails dans cette édition du bulletin **Vision sur le lac***, mais permettez-moi de souligner que ce ne fut pas un exercice de tout repos, en raison d'un contexte très contraignant où nous devons assumer une part importante des dépenses découlant des inondations. Nous aurons absolument besoin de l'aide du gouvernement du Québec afin de protéger notre santé financière. Les discussions à cet égard se poursuivent avec le cabinet de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.*

Je vous souhaite un agréable début de printemps.

La mairesse, Me Sonia Paulus
s.paulus@vsmsll.ca

Comité des installations sportives partagées | Comité sur les incendies |
Comité sur les mesures d'urgence | Régie de police | Responsable du bulletin *Vision sur le Lac*

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi
24 mars
28 avril

SOMMAIRE

2 Mot de la mairesse
3 Votre conseil
4 Actualités
10 Urbanisme
12 Travaux publics
14 Subventions environnementales
15 Matières organiques
16 Sécurité publique
17 Loisirs et culture
30 Organismes
32 Nous joindre

SYSTÈME D'APPELS AUTOMATISÉS

Vous souhaitez recevoir les appels automatisés de la Ville lors de situations d'urgence ou lorsque des messages importants doivent vous être transmis ? Inscrivez-vous à notre système d'appels automatisés. Notez qu'il s'agit d'un système indépendant de tous les autres services de la Ville. Veuillez nous transmettre vos coordonnées (adresse et un seul numéro de téléphone par résidence) en écrivant à l'adresse suivante : **g.beala@vsmsll.ca** ou en appelant au 450 472-7310, poste 109. Vous pourrez ainsi recevoir nos messages sur votre téléphone à la maison ou sur votre cellulaire.

FRANÇOIS RACINE

District 1 | f.racine@vsmsll.ca

Comité consultatif d'urbanisme
Comité de circulation
Comité des finances et des ressources humaines
Comité des travaux publics
Comité sur les mesures d'urgence
Régie de police

JEAN-GUY LAJEUNESSE

District 2 | jg.lajeunesse@vsmsll.ca

Comité des travaux publics
Comité loisirs, arts et culture
Tricentris, centre de tri
Comité consultatif en environnement
Comité de la famille, des aînés et des personnes handicapées
Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

YVES LEGAULT

District 3 | y.legault@vsmsll.ca

Comité des finances et des ressources humaines
Comité des installations sportives partagées
Comité sur les incendies
Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

JEAN-GUY BLEAU

District 4 | jg.bleau@vsmsll.ca

Comité de la famille, des aînés et des personnes handicapées
Office régional d'habitation
Comité de circulation
Tricentris, centre de tri

FRANÇOIS ROBILLARD

District 5 | f.robillard@vsmsll.ca

FRÉDÉRIQUE LANTHIER

District 6 | f.lanthier@vsmsll.ca

Comité consultatif en environnement
Comité consultatif d'urbanisme
Comité loisirs, arts et culture

Pour consulter la carte des districts, visitez notre site Web sous l'onglet **Conseil municipal**.

DIGUE ET CRUE 2020

...

Depuis le 19 août dernier, les travaux de réfection, de rehaussement, de renforcement et de prolongement de la digue sont en cours et se poursuivent de manière prioritaire afin d'assurer la sécurité de tout le territoire en vue de la crue printanière.

Palplanches

Les travaux d'insertion des palplanches dans la digue sont maintenant terminés. Aussi, l'empierrement, d'un calibre robuste, sera achevé d'ici à la fin du mois de mars sur tout le parement de la digue faisant face au lac afin de contrer les vagues. Ces travaux étaient essentiels à la protection de l'ensemble du territoire et ils ont été réalisés à temps.

Chambre de vanne murale

Avant le 3 avril prochain, des travaux seront réalisés aux endroits où les conduites pluviales s'écoulent vers le lac. Il s'agit de travaux de mise en place d'une chambre de vanne murale pour chacune des sorties pluviales vers le lac. Une chambre de vanne murale est un dispositif qui empêche le refoulement des eaux du lac par le biais des conduites pluviales. Il s'agit d'une mesure de protection complémentaire au renforcement de la digue.

Territoire protégé à temps pour les prochaines crues

Ainsi, les palplanches, combinées à l'empierrement robuste du côté du lac et aux chambres de vanne murale, formeront l'aménagement nécessaire à la protection contre les crues printanières à venir. La digue atteint désormais une hauteur de 26,5 mètres au-dessus du niveau de la mer, contribuant à renforcer très significativement le niveau de sécurité des personnes et de leurs biens.

Carte interactive des travaux

Suivez l'avancement des travaux sur la carte interactive en cliquant sur le bouton **Info sinistrés + carte des travaux** de la digue au **vsmsll.ca**.

Étapes de finition

Les étapes de finition consisteront quant à elles à la finalisation du remblai du côté de la terre ferme par rapport aux palplanches, au nivelage de la crête, à l'installation de drains, à la remise en état des terrains et à l'engazonnement. Certaines de ces étapes seront déployées au cours du printemps prochain, mais il est prévu que les travaux de finition seront entièrement terminés d'ici la fin de la saison estivale. Ces travaux sont principalement de nature esthétique et ils ne remettent pas en cause le caractère imperméable de la digue rehaussée et renforcée.

Rampes de mise à l'eau

Les rampes de mise à l'eau publiques et les descentes de bateaux privées seront protégées à temps pour la crue grâce à l'enrochement et à des dispositifs d'étanchéité pour offrir une protection équivalente au reste de la digue. Elles seront réaménagées de façon permanente au courant de l'été et ouvertes à nouveau lorsque les travaux seront terminés.

Protection du poisson et de son habitat

Depuis le début des travaux, Pêche et Océans Canada (MPO), le ministère fédéral responsable de la protection des eaux, et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au niveau provincial, autorisent la Ville à effectuer les travaux de la digue en conformité avec plusieurs normes et mesures visant à réduire les dommages causés à la faune aquatique. Dans les prochains mois, le ministère fédéral établira, avec la Ville, un plan de restauration de l'habitat du poisson et de la couverture végétale de la digue suite aux travaux dans cette zone écologique.

MA VILLE DANS MA LENTILLE

Votre photo dans le calendrier 2021

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac désire mettre le talent artistique de ses citoyens en valeur dans son prochain calendrier. Amateur de photographie, faites-nous parvenir votre plus belle création pour avoir la chance qu'elle soit sélectionnée et affichée dans ce précieux outil marthelacquois.

Thématique

Nous aimerions voir la ville dans votre lentille, soit sous un angle original ou d'une façon inédite. Faites-nous découvrir des endroits inconnus, utilisez la technologie, montrez de l'émotion ou un nouveau point de vue. Surtout, laissez libre cours à votre créativité et surprenez vos concitoyens avec du jamais vu !

Critères d'envoi

Envoyez vos photos en format **JPEG**, dans la plus haute résolution possible (**minimum de 1 Mo**), à l'adresse **g.beala@vsmsll.ca**. Veuillez indiquer votre nom au complet, ainsi qu'une brève description de l'endroit dans la ville où a été prise la photo.

FERMETURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

Congé de Pâques et Journée nationale des patriotes

Les bureaux municipaux seront fermés à l'occasion du congé de Pâques, soit le vendredi 10 avril et le lundi 13 avril, ainsi qu'à l'occasion de la Journée nationale des patriotes, le lundi 18 mai.

Pour contacter les policiers de façon non urgente durant cette période, veuillez composer le 450 974-5300. S'il s'agit d'une urgence, composez le 911.

BUDGET ET TAXATION 2020

...

Une hausse moyenne de 69 $ sur le compte de taxes

La préparation de ce budget ne fut pas de tout repos, mais l'administration a réussi à contenir la variation des dépenses afin de protéger l'excellente santé financière de la Ville ainsi que les services à la population, et ce, dans un contexte particulièrement contraignant où elle doit assumer une part importante des dépenses découlant du sinistre d'avril 2019, de même que la croissance de certaines charges comme le coût du déneigement du territoire, qui a doublé en 2020.

Ainsi, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a adopté un budget comportant une variation moyenne du compte de taxes de 2,8 %, représentant une hausse de 69 $ considérant que la valeur moyenne d'une résidence est de 277 677 $ en 2020.

Dans ce contexte, nous sommes fiers de pouvoir éviter l'alourdissement de la charge fiscale des contribuables. En 2020, il sera possible de continuer à assurer la qualité des services, maintenir des projets d'importance pour les familles et les aînés, comme la mise en chantier du complexe aquatique, et protéger l'excellente santé financière de la Ville.

BUDGET 2020

- 10 % Administration générale
- 2 % Greffe
- 22 % Sécurité publique
- 24 % Transport
- 19 % Hygiène du milieu
- 3 % Aménagement, urbanisme et développement
- 13 % Loisirs et culture
- 9 % Frais de financement
- -2 % Transfert aux activités d'investissement et affectations

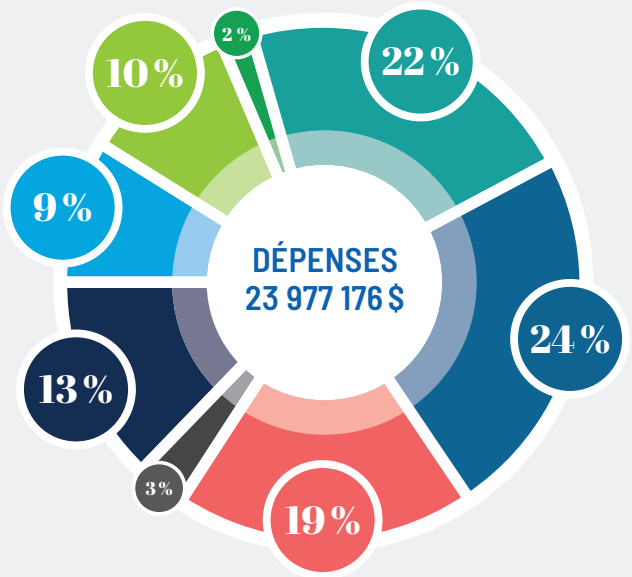

TAXE FONCIÈRE MUNICIPALE

0,7374 $ par 100 $ d'évaluation

Taxe d'eau résidentielle
115 $

Taxe d'égout sanitaire
71 $

Taxe d'assainissement
0,0479 $ par mètre carré

Taxe d'ordures
240 $

DATES D'ÉCHÉANCE DES PAIEMENTS

Le paiement d'un compte de taxes de 300 $ ou moins est exigible le **16 avril 2020**. Un compte de plus de 300 $ peut être payé en quatre versements.

1. le 16 avril 2020
2. le 16 juin 2020
3. le 16 septembre 2020
4. le 16 novembre 2020

COMMENT EFFECTUER VOS PAIEMENTS?

- Par la poste
- En ligne, via votre institution financière
- Par le biais de votre créancier hypothécaire

L'information détaillée concernant les paiements est disponible sur notre site Web sous l'onglet **Taxes et évaluation**.

CONSULTEZ ET RECEVEZ VOTRE COMPTE DE TAXES EN LIGNE

Comment vous inscrire ?

Voilà!

1. Allez dans votre dossier de citoyen, sous l'onglet **Propriété**
2. Sélectionnez l'onglet **Ajouter une propriété**
3. Entrez votre adresse

Par la suite, vous pourrez joindre votre compte de taxes à votre dossier et le visionner en ligne. Notez que vous aurez besoin de votre numéro de compte et du montant de votre premier paiement de taxes apparaissant sur votre dernier relevé.

Vous pouvez également vous abonner pour recevoir votre compte de taxes 2021 exclusivement en ligne. Ainsi, lorsque votre compte de taxes sera disponible dans votre dossier citoyen, vous recevrez un courriel à l'adresse que vous utilisez pour vous connecter.

Tous les citoyens en mesure de visualiser leur compte de taxes en ligne recevront un courriel dès que le nouveau relevé électronique sera disponible, et recevront la copie papier dans les semaines suivantes.

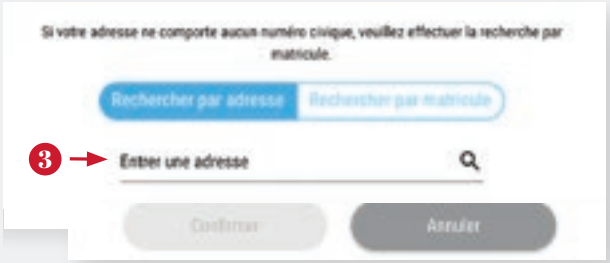

Si vous éprouvez des difficultés avec l'inscription de votre compte, téléphonez au 450 472-7310, poste 100.

RESSOURCES

BUREAU D'AIDE ET D'INFORMATION AUX SINISTRÉS

Le bureau d'aide et d'information aux sinistrés regroupe des représentants des ministères et organismes suivants :

- Ministère de la Sécurité publique (MSP)
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- Croix-Rouge

Pour des questions en lien avec les différents services offerts par les ministères et organismes ou en lien avec votre dossier, composez le 450 472-7310, et faites le 0. Vous pouvez également vous rendre sur place (l'entrée du bureau est dans le stationnement du centre communautaire).

99, rue de la Mairie

HEURES D'OUVERTURE
Lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Mesure d'aide relative à l'habitation et à l'aménagement

Considérant la nature de l'incident survenu à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) octroie aux sinistrés, depuis le 15 novembre dernier, une aide financière complémentaire à celle du ministère de la Sécurité publique (MSP). Celle-ci contribuera à indemniser davantage les citoyens pour les pertes qu'ils ont subies. La somme versée par le MAMH consiste en un montant forfaitaire équivalent au montant de l'aide financière accordée par le MSP pour les biens meubles.

Le MAMH fera parvenir une lettre, accompagnée d'un chèque, à tous les sinistrés admissibles, **une fois que la réclamation soumise dans le cadre du volet Biens meubles essentiels du programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres aura été traitée par le MSP.**

Pour toute question relative à cette mesure, communiquez avec l'équipe au 1 888 404-2073 ou, par courriel, à **mesure.smsll@mamh.gouv.qc.ca**.

Services psychosociaux

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Laurentides continue d'offrir du soutien aux sinistrés des inondations de 2019 sous la forme d'évaluation de situation, de suivi psychosocial et de psychothérapie. Les intervenants spécialisés sont présents deux jours par semaine au bureau d'aide pour rencontrer, sans rendez-vous, les sinistrés qui se présentent à la Croix-Rouge, en plus d'assurer en tout temps les suivis téléphoniques auprès des citoyens concernés.

Horaire au 99, rue de la Mairie

Mardi et mercredi, de 9 h à 17 h

En dehors de cet horaire, contactez Info-Social en composant le 811 ou présentez-vous au CLSC Jean-Olivier-Chénier, situé au 29, chemin d'Oka.

Croix-Rouge

Une équipe est présente pour vous aider et vous guider dans votre rétablissement. N'hésitez pas à venir rencontrer les membres de l'équipe de la Croix-Rouge sur place.

Horaire au 99, rue de la Mairie

Lundi, mardi, mercredi et jeudi : de 8 h 30 à 16 h 30, vendredi sur rendez-vous seulement

Hors de ces plages horaires, si vous avez besoin d'aide, téléphonez au 1 800 863-6582.

Aide financière au relogement de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

Vous êtes un propriétaire sinistré dont la maison a été démolie et vous souhaiteriez acquérir une nouvelle maison sur le territoire marthelacquois ? La Ville peut vous verser une aide financière équivalente aux droits de mutation.

En effet, la Ville s'engage à offrir une aide financière équivalente aux droits de mutation (« taxe de Bienvenue ») aux propriétaires qui se qualifient.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être une personne physique;
- Avoir été reconnue comme personne sinistrée par le ministère de la Sécurité publique;
- Être propriétaire ou copropriétaire occupant d'une résidence située sur le territoire de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au 27 avril 2019 et plus précisément dans la zone sinistrée;
- Être une personne défavorisée ou dans le besoin au sens de la politique;

ET

- Être dans l'une ou l'autre des situations suivantes :
  - Avoir obtenu un certificat de conformité du Service de l'urbanisme de la Ville suivant la démolition de la résidence susmentionnée et avoir acquis, seul ou avec un copropriétaire admissible, une nouvelle propriété sur le territoire de la Ville entre le 28 avril 2019 et le 31 décembre 2020;
  - Avoir vendu la résidence susmentionnée et s'être relocalisé en acquérant, seul ou avec un copropriétaire admissible, une nouvelle propriété sur le territoire de la Ville entre le 28 avril 2019 et le 31 décembre 2020.

Nous vous invitons à consulter la politique pour obtenir tous les détails du programme sous l'onglet **Taxes et évaluation** de notre site Web. Vous pouvez également téléphoner au 450 472-7310, poste 100, si vous avez de plus amples questions.

Garantie de prêt de la Société d'habitation du Québec

Vous désirez rénover votre propriété mais vous avez atteint le ratio prêt-valeur de 80 % ? Le programme de garantie de prêt de la Société d'habitation du Québec (SHQ) peut vous aider !

Ce programme pour les sinistrés de Sainte-Marthe-sur-le-Lac vise à soutenir les personnes admissibles en offrant une garantie de prêt leur permettant d'emprunter, à partir du prêt hypothécaire qu'ils détiennent, jusqu'à 95 % de la valeur marchande de leur propriété, telle qu'établie par leur institution financière aux fins de financement.

POUR BÉNÉFICIER DU PROGRAMME

Les personnes désirant se prévaloir de ce programme doivent déposer, au plus tard le 31 décembre 2020, une demande auprès de leur institution financière qualifiée, accompagnée de la lettre de la SHQ concernant le présent programme. Cette lettre sera transmise aux sinistrés du territoire d'application dès la mise en œuvre du programme.

POUR PLUS D'INFORMATION

Si vous souhaitez connaître tous les critères d'admissibilité et obtenir plus d'information sur le programme, visitez le site **habitation.gouv.qc.ca** sous l'onglet **Programmes**. Vous pouvez également téléphoner au 1 800 463-4315 ou écrire à **programmeaidesmsll@shq.gouv.qc.ca**.

Ces deux programmes sont en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020.

RÉNOVATION ET CONSTRUCTION

...

Vous envisagez de rénover votre résidence ? Vous êtes citoyen de la zone sinistrée et vous aimeriez construire votre nouvelle demeure ? Dans les deux cas, il est essentiel de vous procurer les permis et certificats nécessaires.

PERMIS, RÉNOVATION ET ÉVALUATION

Pourquoi est-il indispensable de se procurer un permis (gratuit pour les sinistrés) pour toutes les rénovations effectuées dans votre domicile ? Pour tout d'abord s'assurer du respect des normes en matière d'urbanisme et de construction, ainsi que de la légalité des travaux prévus.

Le permis sera ensuite remis à l'évaluateur mandaté par la Ville, qui visitera votre domicile avant et après les rénovations. Ce document servira donc de référence pour l'inspecteur, pour déterminer la nature des travaux à effectuer et le moment où il faut réévaluer.

Une fois les travaux terminés, l'évaluateur revisitera votre propriété et vous posera les questions nécessaires pour compléter votre dossier en vue de l'évaluation municipale. Son unique responsabilité est de faire état, à la suite de l'inspection visuelle de la maison, des rénovations réalisées. Sachez qu'aucune facture ou documents justificatifs ne vous seront demandés, car le coût des rénovations n'est pas égal à la valeur contributive des travaux effectués.

Si vous rénovez sans permis, l'évaluateur ne pourra pas ajuster la valeur foncière de votre résidence, ce qui pourrait vous nuire au moment de la vente, sachant que l'évaluation municipale est une valeur de référence prisée lors d'une transaction.

Si vous avez déjà rénové sans permis, il n'est pas trop tard ! Venez nous voir pour obtenir gratuitement votre permis et mettre à jour l'historique de votre propriété.

DÉMOLITION

Si vous avez obtenu un permis de démolition pour votre propriété à la suite des inondations, le Service de l'urbanisme doit être contacté une fois la démolition terminée. Un avis de conformité vous sera alors délivré et vous pourrez ensuite finaliser votre dossier avec le ministère de la Sécurité publique.

Vous pouvez également contacter le Service de l'urbanisme pour toutes questions relatives à votre terrain à la suite de la démolition. Il pourra vous guider dans les prochaines étapes, que vous décidiez de le garder ou de le céder à la Ville.

NOUVELLE CONSTRUCTION

Pour la construction d'un nouveau bâtiment, vous devez absolument obtenir un permis avant d'entreprendre les travaux.

En vertu des règlements sur les permis et certificats ainsi que du règlement de zonage et de construction en vigueur, des normes doivent obligatoirement être respectées.

Les normes concernent, par exemple :

- Les matériaux de revêtement extérieur en façade principale ;
- La construction (fondation, porte-à-faux, etc.) ;
- L'implantation du bâtiment sur le terrain ;
- La superficie et la hauteur du bâtiment.

Vous devrez fournir les plans de construction dessinés par un professionnel (incluant les élévations, l'aménagement intérieur et les coupes) et remettre un plan d'implantation effectué par un arpenteur-géomètre. Cette liste n'est pas exhaustive, il est essentiel de contacter le Service de l'urbanisme afin de s'assurer que la construction est conforme à la réglementation municipale.

Pour éviter de devoir refaire vos plans, venez vous informer des règlements avant de commencer le processus. Vous éviterez des délais inutiles et en sortirez gagnant !

DES QUESTIONS ?

Appelez le Service de l'urbanisme au 450 472-7310, poste 120, ou écrivez à l'adresse **urbanisme@vsmsll.ca**.

DÉPÔT AU GARAGE MUNICIPAL

...

Vous effectuez des travaux de rénovation et vous devez vous débarrasser de vos déchets de construction ?

MATÉRIAUX SECS

Les matériaux secs ne sont pas ramassés lors des différentes collectes. Ils sont toutefois acceptés au garage municipal (moyennant certains frais) afin d'être triés et récupérés. Le tri et la récupération des matériaux secs permettent de détourner une quantité importante de matières de l'enfouissement.

Matériaux acceptés, avec frais :

- Bois ;
- Placoplâtre (gypse) ;
- Couvre-planchers ;
- Armoires ;
- Plafonds ;
- Portes ;
- Fenêtres ;
- Etc.

Les frais sont déterminés selon le volume :

0 à 15 pieds cubes = 15 $
15 à 100 pieds cubes = 30 $

Veuillez noter que le bardeau d'asphalte, les amas de terre, la tourbe et les produits toxiques sont refusés. Ce service n'est pas offert aux entrepreneurs et les remorques commerciales ne sont pas acceptées.

MATIÈRES NUISIBLES

Ces matières nuisibles pour l'environnement ne sont pas autorisées lors des collectes, mais **sont acceptées en tout temps au garage municipal, sans frais :**

- Piles ;
- Peinture résidentielle ;
- Bonbonnes de propane vides ;
- Huile à moteur usée (dans son contenant original) ;
- Filtres à moteur ;
- Lampes fluorescentes ;
- Pneus sans les jantes ;
- Produits électroniques et informatiques.

Une preuve de résidence sera exigée sur place.

Adresse du garage municipal

2960, boulevard des Promenades
450 472-7310, poste 111

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi 8 h 30 à 16 h 30
Vendredi 8 h 30 à 12 h

Pendant la période estivale, le garage sera ouvert les samedis suivants, de 9 h à 12 h :

- 18 avril
- 2, 16 et 30 mai

LINGETTES HUMIDES AUX TOILETTES

...

Elles bloquent et brisent les pompes des stations sanitaires, engendrant des coûts inutiles pour tous les citoyens.

Les lingettes à usage unique sont devenues le fléau des réseaux d'égouts municipaux et notre Ville ne fait malheureusement pas exception. On peut penser qu'elles se désagrègent dans l'eau, mais ce n'est pas le cas : une fois à l'égout, elles se gorgent de graisse pour se transformer en masses épaisses et gluantes qui bouchent les pompes.

En conséquence, nous devons arrêter les systèmes et monopoliser de nombreux opérateurs pour plusieurs heures, et ce, chaque semaine dans nos neuf postes de pompage sanitaires. Un geste banal, lourd de conséquences pour la communauté.

JAMAIS DE LINGETTES AUX TOILETTES

BARIL RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

Afin d'économiser l'eau potable pour l'entretien des terrains en période estivale, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a mis en place un programme de remboursement pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

Sur présentation d'une preuve d'achat (facture originale ou reçu de caisse valide d'un commerçant) d'un baril récupérateur d'eau de pluie d'une capacité minimale de 150 litres, **les résidents recevront une somme pouvant aller jusqu'à 50 $.** Une limite de deux demandes de remboursement par adresse s'applique.

LAMES DÉCHIQUETEUSES

Vous ne pratiquez pas encore l'herbirecyclage ? Il n'est pas trop tard pour commencer ! La Ville a reconduit son programme de subvention à l'achat de lames déchiqueteuses qui permet aux citoyens d'obtenir **un remboursement allant jusqu'à 25 $ par achat.** Pour obtenir plus de détails sur ce programme, téléphonez au 450 472-7310, poste 111.

COUCHES RÉUTILISABLES

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est fière d'encourager l'utilisation de couches réutilisables afin de réduire l'enfouissement. Ainsi, elle accorde aux parents d'enfants de 18 mois et moins qui résident sur son territoire une aide financière pour l'achat de ce type de couches. Sur présentation d'une preuve d'achat (facture originale ou reçu de caisse valide d'un commerçant) de couches réutilisables d'une valeur de 200 $ et plus, avant les taxes, **les familles participantes recevront un remboursement de 150 $.** Une limite d'un remboursement de couches réutilisables par enfant et par année civile s'applique.

Pour tous les détails sur nos subventions environnementales et pour télécharger nos formulaires, visitez notre site Web à **vsmsll.ca** dans la rubrique **Subventions environnementales**

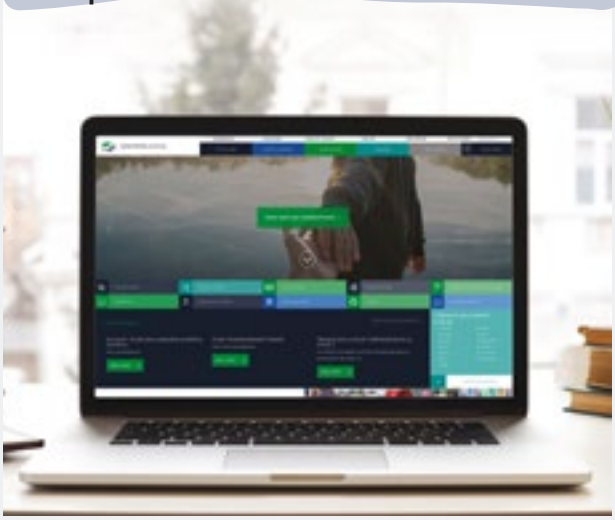

MATIÈRES ORGANIQUES

3 grandes catégories pour vous simplifier le tri !

Nourriture
Ça se mange ?

Emballage de carton souillé
C'est sale et graisseux ?

Jardinage
C'est un résidu de jardin ?

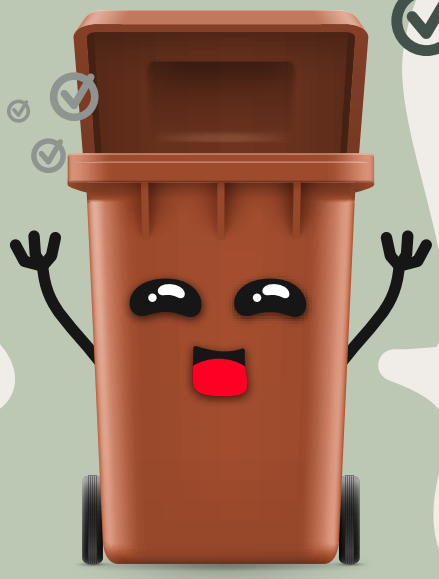

AUTRES MATIÈRES ACCEPTÉES

- Cheveux, poils et plumes
- Bâtons de friandises glacées
- Bouchons de liège naturel (bouchons synthétiques de plastique **exclus**)
- Cendres froides
- Tous les types de litière pour animaux, agglomérante incluse
- Excréments de chien dans un **sac de papier** ou enveloppés dans du papier

MATIÈRES REFUSÉES

- × Animaux morts
- × Couches de bébé et serviettes hygiéniques
- × Verre et métal
- × Soie dentaire et cotons-tiges
- × Sacs d'aspirateur et leur contenu
- × Gommes à mâcher et médicaments
- × Chandelles et mégots de cigarette
- × Charpie de sécheuse et feuilles d'assouplissant
- × Gypse, roches, gravier de rue
- × Bois traité et céramique

Aucun sac de plastique
Même compostable, biodégradable et oxobiodégradable

JAMAIS DANS LE BAC BRUN

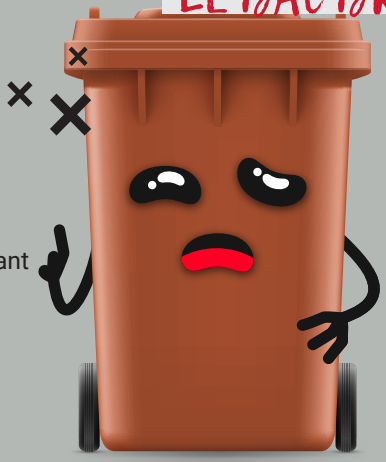

Je ne suis pas une POUBELLE !

REGAIN DE PRINTEMPS ET VITESSE

Avec la fonte des neiges et le retour des températures clémentes, les rues de la ville s'animeront joyeusement et fourmilleront de jeunes cyclistes, planchistes et patineurs en apprentissage sur la voie publique. **Réduisez votre vitesse dans les quartiers résidentiels.** Les enfants sont très rapides et apparaissent souvent là où on s'y attend le moins. Un **accident** ne pardonne pas, ralentissez !

PRÉVENTION DES VOLS DE VÉLOS

Le retour du printemps rime, pour de nombreux citoyens, avec l'allégresse et la liberté de pouvoir enfin se déplacer à vélo. Ce bonheur retrouvé est malheureusement de courte durée pour les cyclistes imprudents, qui ne prennent pas soin de leur moyen de transport estival. **Un vélo non cadenassé et laissé à la vue est une cible de choix pour les voleurs.**

Soyez vigilant en respectant ces quelques consignes de base :

- Rangez votre vélo dans un cabanon, un garage ou tout autre endroit hors de la vue ;
- Verrouillez-le pour rendre le vol plus ardu ;
- Prélevez le numéro de série afin d'aider à le retracer.

CHIENS ET RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

Connaissez-vous le parc canin situé sur la rue Sauvé, entre la 20e et la 22e Avenue ? Il s'agit de l'emplacement qui a été spécialement conçu pour accueillir les chiens dans la ville. Bien que nous comprenions que votre animal de compagnie soit traité comme un membre de la famille, nous tenons à vous rappeler que sa présence **est interdite dans tous les parcs municipaux**, qu'il soit tenu en laisse ou non. Les chiens sont toutefois admis pour une promenade dans le **parc de la Frayère**, à condition d'être tenus en **laisse en tout temps**.

Les propriétaires qui enfreindront le règlement municipal numéro 642, article 9.9 b, se verront remettre un constat d'infraction pouvant aller jusqu'à 300 $, à moins qu'il s'agisse d'un animal apportant une aide à une personne handicapée.

La présence d'animaux est interdite dans les parcs municipaux, à l'exception du parc de la Frayère, où il est permis de circuler avec un chien en laisse.

PNEUS À CLOUS - 1er MAI

Les pneus à clous sont efficaces sur la chaussée glacée, mais endommagent le réseau routier une fois le printemps venu. En effet, leurs petites pointes métalliques abîment l'asphalte lorsque la route est dégagée. C'est pourquoi la **date limite** pour les retirer de votre véhicule est le **1er mai**. Les conducteurs fautifs s'exposent non seulement à une usure très rapide de leurs pneus par temps chaud, mais également à une **amende de 100 $**.

ON CÉLÈBRE L'ARRIVÉE DU PRINTEMPS !

...

Inscription aux activités de loisirs

Nouveautés à la bibliothèque

Programmation des activités culturelles

LES MODALITÉS

...

Pour tout savoir sur les inscriptions

PÉRIODE D'INSCRIPTION

Résident
23 mars au 5 avril

Non-résident
30 mars au 5 avril

DÉBUT DE SESSION

À partir du 16 avril

Les activités feront relâche du 16 au 18 mai (sauf exceptions)

COMMENT S'INSCRIRE ?

En ligne : vsmsll.ca
Dès 8 h 30

En personne
Service des loisirs
et de la vie communautaire
99, rue de la Mairie

Lundi au jeudi
8 h 30 à 16 h 30
Vendredi
8 h 30 à 12 h

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

En ligne
Carte de crédit seulement

En personne
Argent comptant, carte de crédit et paiement direct

CARTE DU CITOYEN ET DU NON-RÉSIDENT

La carte du citoyen ou du non-résident doit être valide au moment de l'inscription. Consultez la section **Carte du citoyen** sur le site Web à **vsmsll.ca** pour plus d'information.

ANNULATION D'ACTIVITÉS

La Ville se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre de participants est insuffisant. Elle peut aussi modifier l'horaire ou la formule à la suite de la période d'inscription afin de permettre la tenue d'un cours. Le cas échéant, les personnes inscrites seront avisées du changement et pourront choisir de se désister. Les frais d'inscription seront remboursés en totalité dans ce dernier cas, ainsi qu'en cas d'annulation complète d'une activité.

La Ville se réserve également le droit de reporter ou de créditer un cours annulé pendant la session.

LIEUX DES ACTIVITÉS

Bibliothèque Laurent-Savage
99, rue de la Mairie

Centre communautaire
99, rue de la Mairie

Chalet municipal
3100, rue Laurin

École des Grands-Vents
3180, rue Laurin

École Horizon-du-Lac
3102, rue de l'Église

École Liberté-Jeunesse
2919, boulevard des Promenades

Parc municipal
3100, rue Laurin

ACTIVITÉS JEUNESSE

...

Une saison éclatante pour des activités revigorantes !

ATELIERS PRÉSCOLAIRES 3-5 ANS

HORAIRE
Lundi
8 h 30 à 11 h 30
Mercredi
8 h 30 à 11 h 30
Vendredi
8 h 30 à 11 h 30

LIEU
Chalet municipal

COÛT
140 $ - 1 fois/semaine
256 $ - 2 fois/semaine
365 $ - 3 fois/semaine
Pour 8 semaines

Tous les enfants seront invités à une fête le 17 juin (incluse dans le tarif).

ABC DU SPORT 16 MOIS-6 ANS

HORAIRE
Dimanche*
8 h 45 à 9 h 15
(16-26 mois, parent-enfant)
9 h 20 à 10 h 05
(2-3 ans, parent-enfant)
10 h 10 à 10 h 55
(3-4 ans, parent-enfant)
11 h à 12 h
(4-6 ans, sans parent)

LIEU
École des Grands-Vents

COÛT
95 $ (16-26 mois)
130 $ (2 à 6 ans)
Pour 8 semaines

* L'activité sera maintenue le 17 mai.

BADMINTON FAMILIAL 5-17 ANS*

HORAIRE
Mardi
18 h à 19 h 30
19 h 30 à 21 h

LIEU
École des Grands-Vents

COÛT
35 $ (prix par personne)
Pour 8 semaines

* L'enfant doit obligatoirement être accompagné d'un adulte inscrit.

CHANT | 8-11 ANS

HORAIRE
Mardi
18 h 30 à 19 h 30

LIEU
Centre communautaire

COÛT
65 $ pour 8 semaines

CIRQUE | 4-18 ANS

HORAIRE
Samedi*
9 h à 10 h
(4-6 ans)
10 h à 11 h 30
(7-12 ans, débutant)
11 h 30 à 13 h 30
(13-17 ans, intermédiaire ou selon les acquis)

LIEU
École Liberté-Jeunesse

COÛT
92 $ (4-6 ans)
110 $ (7-12 ans)
134 $ (13-17 ans)
Pour 8 semaines

* L'activité sera maintenue le 16 mai.

DANSE BALLET JAZZ 6-10 ANS

HORAIRE
Samedi
11 h 20 à 12 h 20

LIEU
École Horizon-du-Lac
Centre communautaire (dernier cours)

COÛT
55 $ pour 8 semaines

DANSE CRÉATIVE | 3-5 ANS

HORAIRE
Mercredi
18 h à 18 h 55 (3-5 ans)
Samedi
9 h à 9 h 55 (3-4 ans)
10 h 10 à 11 h 05 (4-5 ans)

LIEU
Centre communautaire (mercredi, et le dernier cours du samedi)
École Horizon-du-Lac (samedi)

COÛT
52 $ pour 8 semaines

DANSE HIP HOP | 5-12 ANS

HORAIRE
Mercredi
19 h 05 à 20 h 05 (8-12 ans)
Samedi
12 h 50 à 13 h 50 (5-7 ans)

LIEU
Centre communautaire (mercredi, et le dernier cours du samedi)
École Horizon-du-Lac (samedi)

COÛT
55 $ pour 8 semaines

GARDIENS AVERTIS 11-17 ANS

HORAIRE
Samedi 30 mai
8 h 30 à 16 h 30

LIEU
Centre communautaire

COÛT
45 $

KATAG | 5-15 ANS

HORAIRE
Vendredi
18 h 15 à 19 h 15 (5-9 ans)
19 h 20 à 20 h 35 (10-15 ans)

LIEU
École des Grands-Vents

COÛT
60 $ (5-9 ans)
70 $ (10-15 ans)
Pour 8 semaines

PEINTURE ACRYLIQUE 5-12 ANS

HORAIRE
Mercredi
18 h 30 à 19 h 30 (8-12 ans)
Jeudi
18 h 30 à 19 h 30 (5-8 ans)

LIEU
Centre communautaire

COÛT
60 $ pour 8 semaines

PRÊTS À RESTER SEULS ! 9-13 ANS

HORAIRE
Samedi
2 ou 23 mai
9 h à 15 h

LIEU
Centre communautaire

COÛT
40 $

TENNIS | 3-14 ANS

HORAIRE
Dimanche
12 h 30 à 13 h 25
(3-5 ans, parent-enfant)
13 h 30 à 14 h 25
(6-8 ans)
14 h 30 à 15 h 25
(8-10 ans)
15 h 30 à 16 h 25
(10-14 ans)

LIEU
Parc municipal

COÛT
65 $ pour 6 semaines

ZUMBA KIDS | 4-10 ANS

HORAIRE
Mercredi
18 h 15 à 19 h
(4-6 ans, parent-enfant)
19 h 05 à 19 h 50 (7-10 ans)

LIEU
École Horizon-du-Lac

COÛT
42 $ pour 8 semaines

CAMP DE JOUR D'ÉTÉ

Inscriptions

Les inscriptions au camp d'été seront annoncées prochainement sur nos différentes plateformes de communication. Restez à l'affût !

ACTIVITÉS ADULTES

...

Retrouvez votre énergie en bonne compagnie !

BADMINTON LIBRE

HORAIRE
Mercredi
20 h à 22 h

LIEU
École Liberté-Jeunesse

COÛT
40 $ pour 8 semaines

BELLYFIT

HORAIRE
Jeudi
19 h 30 à 20 h 30

LIEU
Centre communautaire

COÛT
80 $ pour 8 semaines

BELLYFIT SAGE 50 ANS ET +

HORAIRE
Mardi
10 h 15 à 11 h 15

LIEU
Centre communautaire

COÛT
80 $ pour 8 semaines

CHANT

HORAIRE
Mardi
19 h 35 à 20 h 50

LIEU
Centre communautaire

COÛT
80 $ pour 8 semaines

ESPAGNOL DÉBUTANT 2*

HORAIRE
Mercredi
18 h 30 à 19 h 45
Jeudi
10 h à 11 h 15

LIEU
Bibliothèque Laurent-Savage (mercredi)
Centre communautaire (jeudi)

COÛT
85 $ pour 8 semaines

* Prérequis : avoir déjà suivi un cours d'espagnol.

ÉTIREMENT TONUS

HORAIRE
Mardi
15 h 45 à 16 h 45

LIEU
Centre communautaire

COÛT
56 $ pour 8 semaines

FUSION YOGA-PILATES

HORAIRE
Lundi
19 h à 20 h
Mardi
16 h 50 à 17 h 50

LIEU
École Horizon-du-Lac (lundi)
Centre communautaire (mardi)

COÛT
56 $ pour 8 semaines

INSANITY

HORAIRE
Lundi
20 h 05 à 21 h
Jeudi
18 h à 18 h 55

LIEU
École des Grands-Vents (lundi)
École Horizon-du-Lac (jeudi)

COÛT
60 $ pour 8 semaines

MISE EN FORME 50 ANS ET +

HORAIRE
Mardi
14 h 40 à 15 h 40

LIEU
Centre communautaire

COÛT
56 $ pour 8 semaines

PHOTOGRAPHIE NUMÉRIQUE AVANCÉ*

HORAIRE
Mercredi
19 h 30 à 21 h 30

LIEU
Centre communautaire

COÛT
75 $ pour 8 semaines

* Prérequis : cours intermédiaire terminé.

PILATES

HORAIRE
Jeudi
19 h à 20 h
Vendredi
11 h 15 à 12 h 15

LIEU
École Horizon-du-Lac (jeudi)
Centre communautaire (vendredi)

COÛT
56 $ pour 8 semaines

TABLETTE IPAD (APPLE) NIVEAU 1

HORAIRE
Mercredi
10 h à 12 h

LIEU
Bibliothèque Laurent-Savage

COÛT
65 $ pour 4 semaines

TABLETTE ANDROID (SAMSUNG) NIVEAU 1

HORAIRE
Mercredi
13 h à 15 h

LIEU
Bibliothèque Laurent-Savage

COÛT
50 $ pour 3 semaines

TENNIS | 15 ANS ET +

HORAIRE
Jeudi
18 h 30 à 20 h (débutant)
20 h à 21 h 30 (intermédiaire)

LIEU
Parc municipal

COÛT
95 $ pour 6 semaines

YOGA SUR CHAISE

HORAIRE
Mardi
9 h à 10 h

LIEU
Centre communautaire

COÛT
60 $ pour 8 semaines

YOGA HATHA

HORAIRE
Lundi
20 h 05 à 21 h 05
Mardi
19 h à 20 h

LIEU
École Horizon-du-Lac

COÛT
56 $ pour 8 semaines

ZUMBA FITNESS

HORAIRE
Lundi
19 h à 20 h
Jeudi
20 h 05 à 21 h 05

LIEU
École des Grands-Vents (lundi)
École Horizon-du-Lac (jeudi)

COÛT
60 $ pour 8 semaines

ZUMBA GOLD (SANS SAUT)

HORAIRE
Vendredi
10 h à 11 h

LIEU
Centre communautaire

COÛT
50 $ pour 8 semaines

SUGGESTIONS

Faites-nous part de vos champs d'intérêt à l'adresse inscriptions@vsmsll.ca.

RAPPEL

Tous les cours feront relâche du 16 au 18 mai (sauf exceptions).

Défi Santé

1er au 30 avril

Le mois Défi Santé, c'est trois habitudes à améliorer pour mettre votre santé en priorité et poser des gestes simples afin de :

Passez à l'action

Ainsi, la Ville proposera durant tout le mois d'avril plusieurs activités gratuites pour vous inciter à prendre soin de vous. La programmation détaillée sera publiée sur notre site Web et nos différentes plateformes de communication. Suivez-nous !

De plus, inscrivez-vous aux concours et découvrez des idées pour vous mettre en forme dans le plaisir, des conseils pour manger mieux au quotidien et des astuces pour prendre votre santé en main en visitant dès maintenant le site Web **defisante.ca**.

COURS DE NATATION ET COMPLEXE AQUATIQUE

En raison des événements du printemps dernier, le projet de construction du complexe a pris du retard sur l'échéancier prévu initialement. Toutefois, les élus municipaux tiennent à informer les citoyens que le projet chemine toujours. Les marthelacquois seront informés des développements dans le prochain bulletin.

D'ici à l'ouverture du complexe aquatique à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, une entente est conclue entre le Centre Sportif Saint-Eustache et la Ville, les citoyens profitant d'un rabais lors de l'inscription aux activités aquatiques. Le Centre offre une variété de cours d'apprentissage de la nage aux bébés de 12 mois et plus, aux enfants, aux adolescents et aux adultes, de même que des activités aquatiques de conditionnement physique.

Comment s'inscrire ?

Cliquez sur l'onglet Centre aquatique sur le site Web du Centre Sportif Saint-Eustache à l'adresse **centresportif.mathers.ca**. Lors de votre première inscription aux cours, vous devrez ajouter des frais de 10 $ pour la carte magnétique vous donnant accès aux installations. Vous devez avoir en main la carte du citoyen valide de tous les participants. **Le rabais est déjà appliqué lors de votre inscription.** Notez que les frais reliés à la prolongation des cours aquatiques ne sont pas admissibles.

La Ville rembourse jusqu'à 50 % du coût d'inscription aux activités aquatiques, sans excéder un maximum de 40 $ par session, par citoyen.

MONITEURS EN SÉCURITÉ AQUATIQUE

Nous sommes à la recherche de moniteurs aquatiques pour offrir les cours de natation à la plage cet été. Pour plus de détails, communiquez avec Jacynthe Dubé par courriel à **j.dube@vsmsll.ca**.

RETROUVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX!

...

Nous vous invitons à nous suivre sur Facebook et Twitter afin de rester informés sur ce qui se passe dans votre ville et d'interagir avec votre communauté!

Actualités

Communiqués, ventes-débarras, rappels saisonniers, etc.

Loisirs

Programmation, activités spéciales, patinoires, camps, etc.

Événements

Fêtes thématiques, conférences, spectacles, expositions, etc.

Pour nous joindre, rien de plus facile!

Facebook.com/vsmsll ou retrouvez l'icône à partir de notre site Web

Suivez-nous sur Twitter
Twitter.com/vsmsll

Voilà!

UNE VILLE INTELLIGENTE!

Votre plateforme de communication citoyenne. Créez votre dossier personnalisé pour :

- avoir accès à votre compte de taxes ;
- vous inscrire à toutes les activités offertes par la Ville ;
- recevoir des messages importants ;
- suivre le calendrier des collectes ;
- et bien plus !

Une application mobile est aussi disponible !

LA BIBLIOTHÈQUE

...

Profitez de cette saison florissante et si inspirante !

LES NOUVEAUTÉS

JEUNESSE

Titre : *Follow me, le livre du succès*
Auteur : Maskey/Malec
Éditions : Glénat

Dénué de tout talent, Steve, jeune homme égocentrique, rêve pourtant de percer sur le Web. En compagnie de ses amis, il part à la recherche d'un livre que tous les influenceurs ont un jour possédé, dont le dernier exemplaire serait caché dans un temple maya. Au cours de leur quête, ils affrontent une dangereuse société secrète et risquent de bouleverser l'ordre du monde.

ADO

Titre : *La vie compliquée de Léa Olivier, vol. 12 : Montréal*
Auteur : Catherine Girard-Audet
Éditions : Les Malins

Après les aventures parisiennes qui ont secoué la vie de Léa, elle s'apprête à recevoir sa correspondante à Montréal. Son plan : lui faire découvrir sa ville d'adoption tout en essayant de voir clair dans sa relation tumultueuse avec Alex et se préparer doucement à la fin du secondaire.

ADULTE

Titre : *Les filles préfèrent les salauds*
Auteur : Joanie Mailhot Poissant
Éditions : De Mortagne

Lui : Les filles préfèrent les salauds. Ce n'est pas nouveau. Elles craquent pour le bad boy mystérieux, sexy, inatteignable. Et le bon gars ? Vous aurez compris que c'est moi, le bon gars, celui qui est « tellement fin, mais... ». Je viens d'ailleurs de rencontrer une fille qui confirme ma théorie. Elle semble toujours attirée par des trous de cul. Alors, je lui lance un défi.

Elle : Il n'y a pas plus malchanceuse que moi en amour ! Je cherche pourtant quelque chose de simple, mais je tombe tout le temps sur des salauds ! Et le gars que je viens de croiser a le culot de prétendre que c'est ce que les filles préfèrent. Quoi ? Pour me prouver qu'il a raison, il me propose un défi. J'embarque ou pas ?

AVIS DE COURTOISIE

Pour vous rappeler de rapporter vos livres à temps, la bibliothèque peut vous envoyer par courriel des avis automatisés de courtoisie quelques jours avant la date d'échéance. Vous n'avez qu'à en faire la demande auprès de l'équipe de la bibliothèque.

COUP DE CŒUR

Club de lecture

Titre : *Le crime de sœur Marie-Hosanna*
Auteur : Claire Bergeron
Éditions : Druide

En 1910, Ophélie a quinze ans et rêve d'être comédienne. Le jour où elle commet un acte considéré comme hautement répréhensible par son père, l'éminent juge Martel, ce dernier est sans pardon. À son grand désarroi, l'adolescente est conduite au monastère des Augustines, un cloitre, où elle sombre dans une profonde détresse. Le jour où le destin place une jeune prostituée sur son chemin, une porte s'ouvre pour la jeune fille, devenue sœur Marie-Hosanna. Rien ne rapproche ces deux femmes, et pourtant, elles tenteront ensemble de s'enfuir. Pour Ophélie, existe-t-il une possibilité d'échapper à son triste destin et de goûter enfin à la liberté ?

Titre : *Butterfly*
Auteur : Yusra Mardini
Éditions : POCKET

Quand la fragile embarcation qui l'emmène loin de la Syrie en guerre commence à sombrer, Yusra Mardini, seize ans, refuse le terrible destin qui lui tend les bras. Impossible qu'une nageuse de son niveau finisse noyée comme tant d'autres ! Puisant au fond d'elle-même, elle poussera avec sa sœur le canot rempli de réfugiés et parviendra à les sauver. Ainsi commence la seconde partie de sa vie, guidée par une détermination qui la mènera vers son rêve : une qualification aux Jeux olympiques ! Aujourd'hui ambassadrice de l'ONU, Yusra, dix-neuf ans, nous raconte son histoire tout en préparant les Jeux olympiques de Tokyo 2020.

UNE NAISSANCE, UN LIVRE

Dès sa naissance, abonnez votre enfant à la bibliothèque et obtenez gratuitement la trousse du parfait bébé-lecteur ! Cette trousse comprend un livre pour votre tout-petit, les guides *Chantez avec votre enfant* et *Lire avec votre enfant*, de même qu'un exemplaire des magazines *Popi* et *Naître et grandir*. Les enfants d'un an ou moins peuvent obtenir la trousse sur présentation d'une pièce justificative indiquant leur date de naissance.

Pour vous prévaloir de cette offre, vous n'avez qu'à vous présenter à la bibliothèque.

CONGÉS FÉRIÉS

La bibliothèque sera fermée les 12 et 13 avril (dimanche et lundi de Pâques), de même que le lundi 18 mai (Journée nationale des patriotes).

ACTIVITÉS CULTURELLES

...

On cultive nos cinq sens pour plus de plaisir !

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscription en ligne à vsmsll.ca

Gratuit pour les citoyens. La carte du citoyen valide est obligatoire.

Non-résidents
Activité jeunesse : 5 $
Activité pour adultes : 10 $

La carte du **non-résident** valide est obligatoire.

La Ville peut, en tout temps, modifier une activité sans préavis et n'est pas tenue de reporter une activité annulée pour des raisons indépendantes de sa volonté.

ENFANTS

À la bibliothèque

CONTES TARTINES 18 MOIS-4 ANS (PARENT-ENFANT)

Cet atelier exploratoire sur les arts et la littérature permettra à votre enfant de développer son écoute et sa curiosité au travers d'une animation douce et colorée de 45 minutes où la musique est également au menu.

PROCHAINES ANIMATIONS

Mercredi
8 avril et 20 mai
9 h 15

HISTOIRES POUR TE FAIRE BOUGER | 3-6 ANS (PARENT-ENFANT)

Samedi
4 avril et 30 mai
9 h 15

HEURE DU CONTE ET BRICOLAGE | 6-10 ANS

Pâques
Jeudi 9 avril
18 h 30

Jour de la Terre
Mercredi 22 avril
18 h 30

CLUB DU RAT BIBOCHE 3-6 ANS

Les activités libres du Club du Rat Biboche se dérouleront à la bibliothèque Laurent-Savage du 13 avril au 6 juin. Ce sera l'occasion pour les enfants de 3 à 6 ans de découvrir l'univers passionnant de la lecture grâce à une grande variété d'albums adaptés à leur âge, sous la thématique « les chats et les félins ». **Inscription à la bibliothèque.**

CONTES ET BRICOLAGES AVEC BIBOCHE 3-6 ANS

Dans ces ateliers, l'enfant plongera dans l'univers des contes et fabriquera un bricolage en lien avec la thématique.

Nos amis les chats
Samedi 25 avril
10 h

Le lion, roi des animaux
Jeudi 7 mai
10 h

Le tigre, le plus grand félin sauvage
Samedi 16 mai
10 h

ADULTES

À la bibliothèque

COLORIAGE DÉTENTE ET ÉVASION

En cette journée mondiale du coloriage, venez découvrir les bienfaits de cette art-thérapie qui n'est pas réservée qu'aux enfants. Le matériel est fourni, mais vous pouvez apporter le vôtre. Aucune inscription n'est nécessaire.

Mercredi 6 mai
14 h à 16 h

ZÉRO DÉCHET

Au centre communautaire

Dans le cadre du Jour de la Terre, une blogueuse vous présentera ses trucs et astuces inspirants pour diminuer votre empreinte écologique.

Mercredi 22 avril
19 h

SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

La Semaine de l'action bénévole aura lieu du 19 au 25 avril, sous le thème « Bénévoler, c'est chic ! »

À travers ce thème, on fait référence à l'élégance des bénévoles où leurs gestes sont empreints de courtoisie et de bonté. Les bénévoles sont gracieux en donnant, sans rien attendre en retour.

Les bénévoles participent activement à entretenir les liens sociaux et le temps qu'ils donnent à une cause est essentiel à la bonne santé d'une communauté. La Ville honorera ainsi ses bénévoles lors de la traditionnelle Soirée des bénévoles, le vendredi 24 avril prochain.

fcabq
Fédération des centres d'action bénévole du Québec

CONFÉRENCES SUR LA PHOTOGRAPHIE

Au centre communautaire

En collaboration avec le Club Photo Sainte-Marthe-sur-le-Lac, la Ville offre une série de conférences à toute personne intéressée par le domaine de la photographie. Ne manquez pas la chance d'assister à nos deux dernières, avec des sujets aussi passionnants que la mode, le portrait et la nature.

CARL LESSARD

MODE, PORTRAIT ET VOYAGE
Vendredi 27 mars
19 h 30

Carl Lessard a acquis une notoriété par la qualité de ses photos de mode et portraits de célébrités. Il a entre autres travaillé avec Céline Dion, Nelson Mandela, le dalaï-lama, P.K. Subban et Xavier Dolan, pour ne nommer que ceux-là.

LUCIE GAGNON

NATURE ET PAYSAGE
Vendredi 8 mai
19 h 30

NOUVELLE DATE

Lucie Gagnon, qui cumule plus de vingt ans d'enseignement de la photographie, a su fusionner sa passion pour la nature à celle de l'art. Découvrez les subtilités de la lumière ainsi que le monde intrigant de l'hyperfocale, une spécialité à découvrir.

Inscription en ligne à vsmsll.ca

Pour les résidents : GRATUIT
Carte du citoyen obligatoire

Pour les non-résidents : 10 $

Les non-résidents doivent s'inscrire par téléphone au 450 472-7310, poste 145.

LA POPOTE ROULANTE

DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Livraison de repas nutritifs et savoureux à faible coût pour les aînés en perte d'autonomie

QUAND | Mardi et vendredi midi
COÛT | 7 $ par dîner (soupe, repas et dessert)
ÂGE | 65 ans et plus
LIEU | Livré à domicile
INFO | 514 886-5108

4 Korners

Centre de ressources familiales

Séances d'information destinées à toute la famille et activités pour tous les goûts : matinées parent-enfant, tai-chi, yoga, soirées bricolage en famille, groupe de soutien pour femmes, conférences, etc. Les activités se déroulent en anglais.

QUAND | Dès maintenant !
COÛT | Activités gratuites pour les membres, adhésion 10 $/année. Gratuit pour les enfants.
INFO | 450 974-3940 | info@4kornerscenter.org
/4KornersCenter | **4kornerscenter.org**

Club Optimiste

SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Soirée de danse jeunesse avec DJ et cantine

QUAND | Les vendredis 3 avril, 1er mai et 5 juin, de 19 h à 21 h 30
COÛT | 5 $
ÂGE | 8 à 13 ans
LIEU | Centre communautaire
INFO | 514 506-3627
/Club Optimiste Sainte-Marthe-sur-le-Lac

POTINS ET TRICOTS

Rencontres féminines amicales

Léger goûter et transfert de connaissances sur le tricot et le crochet. Plusieurs visites de policiers durant l'année pour des formations sur différents sujets.

QUAND | Mercredi, de 13 h à 15 h
COÛT | Gratuit !
LIEU | Centre communautaire
INFO | 450 623-5094

Cercle de Fermières

Activités créatives et sociales

Participez à nos ateliers de tricot, de couture, de tissage et d'artisanat, et socialisez dans une ambiance amicale et détendue.

QUAND | Lundi, mardi et mercredi, de 13 h à 16 h et de 18 h 30 à 21 h
COÛT | 30 $ par année, incluant l'abonnement au magazine *L'Actuelle*
LIEU | Centre communautaire
INFO| 450 598-6045 | brodie944@hotmail.com

Danse en cœur

Cours de danse en ligne pour débutants et intermédiaires

QUAND | **Cours :** Les mercredis à 9 h 30 (débutants) et à 12 h 45 (intermédiaires), jusqu'au 29 avril
Soirées spéciales : 7 mars
Souper de fin de session : 25 avril
LIEU | Centre communautaire
INFO | 450 491-5774
danseencoeur@videotron.ca
danseencoeur.ca

DANSE DE L'AMITIÉ

Cours de danse en ligne et soirées de pratique

QUAND | Lundi : **débutants** de 9 h à 11 h 30, **intermédiaires** de 12 h 45 à 15 h et de 19 h à 21 h, incluant la pratique.
COÛT | 65 $ pour 15 cours
Soirées de pratique avec thématique
QUAND | 28 mars (Country), 18 avril (Fleurie), 16 mai (Spécial 30e anniversaire chez Constantin)
COÛT | 10 $ (sauf le 30e anniversaire chez Constantin)
LIEU | Centre communautaire
INFO | 450 623-0241

La Mouvance Centre de femmes

Centre qui vise à briser l'isolement des femmes, à les informer, à les sensibiliser, à les conscientiser et à les soutenir dans leur démarche personnelle.

Conférences gratuites présentées à 13 h 30

QUAND | 25 mars : **Médicaments et produits naturels :** mélange heureux ou dangereux ?
22 avril : **La fraude.** Serez-vous le prochain poisson ?

Visitez notre site Web pour avoir la liste des prochaines conférences. Inscription par téléphone.

INFO | 450 472-7245 | /lamouvance | **lamouvance.ca**

CARREFOUR PÉRI-NAISSANCE ET FAMILIAL

Ateliers et services pour les futurs parents et les familles ayant des enfants entre o et 6 ans.

La diversification alimentaire menée par l'enfant. Animé par une nutritionniste spécialisée en pédiatrie, cet atelier sur la DME de deux heures répondra aux questions des parents. Un reçu de nutritionniste-diététiste sera remis aux participants.

QUAND | 6 avril, de 10 h à 12 h
COÛT | 50 $
INFO | 450 472-2555 | /PeriNaissance
carrefourperinaissance.org

La Société canadienne du cancer

17e édition du Relais pour la vie de la MRC de Deux-Montagnes

Le Relais pour la vie est une marche de 12 heures durant lesquelles les membres d'une équipe se relayent autour d'une piste afin d'amasser des fonds.

QUAND | Vendredi 5 juin
COÛT | 15 $ par participant, gratuit pour les visiteurs
LIEU | Parc municipal
INFO | 450 668-1013, poste 25414 | **relaispourlavie.ca**
marie-france.phisel@quebec.cancer.ca

ASSOCIATION PICKLEBALL SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

Sport de raquette intérieur et extérieur qui est un mélange de tennis (par ses mouvements), de tennis de table et de racketball (pour la rigidité et la dimension de la raquette).

QUAND | Mardi de 20 h à 22 h, et samedi de 9 h 30 à 11 h 30
LIEU | École Liberté-Jeunesse
INFO | 450 472-3122 | pickleball.vsmsll@gmail.com

Club de l'âge d'or

Rencontres amicales, pétanque et jeux de cartes

Venez jouer avec nous tout en faisant de belles rencontres !

QUAND | Les mardis, de 18 h 45 à 22 h
Souper de fin de session le 5 mai
COÛT | 5 $ pour la carte de membre annuelle, et 22 $ pour le souper de fin de session.
LIEU | Centre communautaire
INFO | 450 473-2492

Sercan

Maison de soins palliatifs et services de soutien aux personnes atteintes de cancer, à leurs proches et aux personnes endeuillées.

Journée spaghetti au profit de la fondation

QUAND | Samedi 26 avril, de 11 h à 19 h
COÛT | 12 $/adulte et 6 $/enfant
INFO | 450 491-1912 | /Maison Sercan
maisonsercan.ca

CLUB DES AMIS DU MARACANA DE STE-MARTHE

Le Maracana est une forme de soccer sans gardien de but, pratiqué sur un terrain de handball.

Inscription pour la session d'été (enfants)

QUAND | 28 mars à 14 h 30
COÛT | Gratuit
ÂGE | 6 ans et plus
LIEU | École Liberté-Jeunesse
INFO | 514 569-1472 | cissemamadou1067@yahoo.fr

NOUS JOINDRE

Humaine

HÔTEL DE VILLE
3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone	450 472-7310
Cabinet de la mairesse	poste 144
Direction générale	poste 144
Service du greffe	poste 144
Service des communications et des relations avec les citoyens	poste 109
Service de l'urbanisme	poste 120
Service des taxes	poste 100

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
99, rue de la Mairie

Téléphone	poste 101

CENTRE COMMUNAUTAIRE
99, rue de la Mairie

Service des loisirs et de la vie communautaire	poste 145
Service des arts et de la culture	poste 145

GARAGE MUNICIPAL
2960, boulevard des Promenades

Service des travaux publics et de l'entretien du territoire	poste 111
Service du génie et de l'aménagement du territoire	poste 116

RÉGIE DE POLICE	450 473-4686
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE	450 473-2730
URGENCES	911

Responsable de la publication : Me Sonia Paulus, mairesse
Rédaction des textes et coordination : Geneviève Béala, responsable des communications et des relations avec les citoyens
Mise en page et infographie : Communications Studiogrif
Impression : Imprimerie L'Empreinte inc.
Distribution : Postes Canada
Tirage : 7 500 exemplaires
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec

Vision sur le Lac est une publication de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Elle vise à informer la population sur les activités et les événements. Elle est distribuée gratuitement, dans tous les foyers marthelacquois, et publie majoritairement des photos prises par le *Club Photo Sainte-Marthe-sur-le-Lac*.

Prochaine parution : été 2020

vsmsll.ca Voilà!